



Espèces exotiques envahissantes

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

[Elsa Bonnaud] Bonjour, je suis Elsa Bonnaud, enseignant-chercheur à l'université Paris-Saclay dans le laboratoire Écologie Systématique et Évolution.

Nous allons commencer cette séquence sur les espèces exotiques envahissantes par un petit nombre de définitions. Cela semble toujours un peu rébarbatif, mais ces définitions sont vraiment indispensables pour bien comprendre ce dont on parle. Nous verrons que les espèces exotiques envahissantes, l'abréviation en français est facile à retenir : « EEE », sont une menace majeure pour les écosystèmes à l'échelle mondiale. La présence de ces espèces entraîne notamment perte de biodiversité, modification des habitats et des interactions biotiques, c'est-à-dire les interactions entre espèces.

Première définition : une espèce est dite « native » ou « autochtone » ou « indigène » à l'intérieur de son aire de répartition d'origine, pour une période donnée, quand elle est représentée par des populations qui se maintiennent dans le temps.

Une espèce est dite « exotique », cette fois-ci « allochtone » ou « exogène », quand elle a été introduite dans une nouvelle aire de répartition où elle était absente au début de la période considérée, et si elle l'a par la suite colonisée. Pour qu'une espèce puisse passer de son aire de répartition native vers une aire de répartition d'introduction, il nous faut un vecteur, c'est-à-dire un moyen de transport. Nous nous focaliserons ici uniquement sur le vecteur humain donc aux espèces qui sont transportées uniquement par l'humain ou toute autre activité humaine.

Cela nous amène à la définition d'une espèce introduite, qui suit donc la phase d'introduction, c'est une espèce exotique libérée intentionnellement ou accidentellement par l'humain dans un territoire ou une partie du territoire où elle était jusqu'alors absente.

Puis, ça nous amène à celle d'une espèce naturalisée, donc qui suit la phase d'établissement, c'est une espèce introduite qui va rencontrer des conditions écologiques favorables à son implantation durable, cette fois dans le temps et sur

le territoire d'accueil. Elle se reproduit régulièrement dans sa nouvelle aire de répartition et se maintient sur le long terme.

Enfin, nous arrivons à la dernière définition d'une espèce exotique envahissante, je vous rappelle, « EEE », donc qui suit la phase d'expansion et de prolifération. Il s'agit d'une espèce exotique sur un territoire donné, qui prolifère et qui étend son aire de répartition et qui va entraîner des impacts écologiques, économiques et/ou sociétaux. On parle aussi d'espèces invasives. C'est un anglicisme, mais qui est couramment accepté.

Il est maintenant important d'insister sur le fait que les invasions biologiques représentent un phénomène mondial qui se produit depuis des milliers d'années mais qui a connu un essor particulier au cours des derniers siècles.